

bien-être, guère conforme non plus à la façon dont devrait se comporter, pour emprunter une expression au professeur Morgan, un État "socialement responsable". Les richesses plus abondantes que nous produisons actuellement, nous les devons en partie à ceux qui travaillent aujourd'hui, il est vrai, mais en partie aussi au travail de nos citoyens plus âgés, autrefois, à l'époque où ils ont contribué à construire notre pays. Nous estimons que ces personnes âgées, grâce auxquelles nous pouvons jouir actuellement de ce que nous possédons, devraient recevoir de nous, non pas seulement juste le minimum vital indispensable, mais une participation à cet accroissement des richesses.

A cette fin nous voudrions que l'augmentation du chiffre de la pension de vieillesse soit en rapport avec l'augmentation de notre produit national brut. Depuis l'époque où nous fixions la pension à \$40 il y a eu relèvement de 70 p. 100 de ce produit. Il faudrait donc une augmentation correspondante de la pension. Si l'on accepte ce chiffre, la pension devrait être portée à \$68 par mois. Assurément, elle ne devrait pas être inférieure à \$60 ou \$65 par mois; nous insistons le plus énergiquement possible auprès du gouvernement pour qu'il agisse en conséquence.

Il y a une semaine ou deux, certains d'entre nous ont été déçus en constatant combien il était difficile d'obtenir du gouvernement une déclaration précise sur ses intentions à l'égard d'une majoration de la pension de vieillesse. Lorsque nous avons demandé si le gouvernement se proposait d'augmenter la pension de vieillesse cette année ou à la prochaine session, on nous a répondu non. Quand nous avons demandé si le gouvernement songeait à la situation difficile et au besoin de nos citoyens âgés, on nous a répondu oui. En conséquence, les journaux et la population du Canada ne savent quoi penser.

Ce serait fendre un cheveu en quatre que d'insister sur la différence entre l'étude d'une question et des projets concrets; le Gouvernement pourrait ainsi répondre oui dans un cas et non dans l'autre. Quoi qu'il en soit, à notre avis, on ne peut parler de prospérité économique que lorsqu'une certaine mesure de sécurité est assurée aux citoyens âgés. Nous affirmons aux ministériels, que s'ils pensent avoir le droit de demander au peuple de notre pays un autre vote de confiance, ils doivent commencer par leur présenter une augmentation convenable de la pension de vieillesse. Nous prétendons qu'il faudrait la porter sans délai à au moins 60 ou 65 dollars par mois.

Comme l'honorable représentant de Larnark, je suis satisfait que les prévisions de ce ministère aient été déférées au comité des

crédits, où nous avons pu débattre la question à fond; toutefois, à cette occasion le ministre a laissé entendre que les provinces avaient une part de responsabilité dans ce domaine, au même titre que la responsabilité que le gouvernement fédéral pourrait reconnaître sienne. Nous soutenons que si l'on essaie de faire assumer par les provinces quelque somme supérieure à \$40 par mois à verser à nos vieillards pensionnés, on s'éloigne du principe de l'universalité que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se flattait de voir appliquer à propos des pensions de vieillesse.

Les provinces n'ont absolument pas les moyens de payer des pensions à tout le monde sans faire subir d'évaluation des ressources. Si on laisse aux provinces le soin d'augmenter cette pension, cela revient à réclamer le rétablissement de l'évaluation des ressources, du moins en ce qui concerne cette portion de la pension, et je suis sûr que le ministre reconnaîtra avec moi qu'après la longue lutte que nous avons dû mener pour nous débarrasser de l'évaluation des moyens, nul ne souhaite y revenir. Pourtant, donner à entendre que tout montant supplémentaire de pension devrait être versé par les provinces, c'est demander le rétablissement de l'évaluation des ressources. Incidemment, c'est une des raisons pour lesquelles je voulais traiter ce point, l'autre jour, lors de l'étude d'une autre question. Cependant, la discussion est terminée.

Cependant, je déclare au ministre qu'il ne se montre pas à la hauteur de ses responsabilités en ce domaine. Il ne se comporte pas comme s'il se réjouissait de voir que le Gouvernement fédéral a accepté le principe de l'universalité. Quand on accepte ce principe en d'autres pays, le ministre le note toujours avec plaisir. Il se réjouit toujours lorsque les États-Unis ou certains pays européens accordent la palme au Canada parce que nous versons une pension sans évaluation des ressources, mais je soutiens que le ministre ne se comporte pas comme s'il s'en réjouissait, lorsqu'il nous répond que les provinces devraient verser un supplément qui s'ajouterait à cette somme de \$40.

Je le soumets au Gouvernement, au nom de notre parti, avec toute la vigueur dont je suis capable. Je me rends compte que je le soumets au Gouvernement peu de mois avant l'occasion où il fera probablement son appel au peuple. S'il veut se présenter devant les Canadiens à qui il est comptable, il devrait d'abord signaler clairement les mesures qu'il va prendre dans le domaine important de la pension de vieillesse.

Ainsi que je l'ai signalé plus tôt en empruntant quelques pensées au professeur John Morgan, j'estime que la nouvelle con-